Informations de base

2001/2531(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'accès aux médicaments des personnes porteuses du VIH ou atteintes du Sida dans le tiers monde **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies 4.20.04 Produits et industrie pharmaceutiques 6.30 Coopération au développement	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/03/2001	Décision du Parlement	T5-0154/2001	Résumé
15/03/2001	Fin de la procédure au Parlement		
05/12/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2531(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0182/2001	13/03/2001	
Proposition de résolution		B5-0195/2001	13/03/2001	
Proposition de résolution		B5-0202/2001	13/03/2001	
Proposition de résolution		B5-0212/2001	13/03/2001	
Proposition de résolution		B5-0221/2001	13/03/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0154/2001 JO C 343 05.12.2001, p. 0211-0300	15/03/2001	Résumé

Résolution sur l'accès aux médicaments des personnes porteuses du VIH ou atteintes du Sida dans le tiers monde

2001/2531(RSP) - 15/03/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution commune déposée au nom du PPE/DE, PSE, ELDR, Verts/ALE et GUE/NGL, le Parlement européen affirmeson soutien au Kenya et à l'Afrique du Sud, qui par le biais de leurs efforts pour adopter une législation en accord avec les règles de l'OMC, tentent d'obtenir des médicaments à un prix abordable. Tout en étant satisfait de la déclaration de la Commission soutenant le droit des PVD à disposer de produits médicamenteux comme le prévoit l'article 31 de l'accord OMC/TRIPS, le Parlement demande aux Etats Membres de collaborer avec la Commission afin d'encourager les transferts de technologie et d'appuyer le renforcement et le développement des compétences de production locale.